

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 JUIN 1860.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre un crédit de 275,000 francs au Département de l'In- térieur.

(Voir les Nos 137 et 142 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. D'OMALIUS-D'HALLOY, Président; CORBISIER, DE BLOCK, baron SEUTIN, le Chevalier DU TRIEU DE TERDONCK, HANSENS-HAP, BOYAVAL, et le Baron DE SELYS-LONGCHAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants a adopté le Projet de Loi qui ratifie l'acquisition, faite au nom de l'État, le 19 mai de cette année, d'une propriété située rue Ducale, à l'angle de la rue latérale du Parc, et consistant en un hôtel avec cour, jardin et dépendances, d'une contenance totale de 17 ares 6 centiares 6 milliares.

Le Gouvernement se propose d'y installer des services publics, qui se trouvent aujourd'hui établis dans deux maisons particulières, rue Royale et place des Barricades, et dont la location totale s'élève à 8,500 francs.

On projette aussi de réunir les jardins à ceux du palais Ducal, et d'ouvrir de nouvelles communications en régularisant les rues qui existent déjà.

Votre Commission de l'Intérieur a l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adoption du Projet de Loi qui vous est soumis et qui offre un caractère d'utilité publique; mais, prenant acte de la déclaration du Gouvernement, elle aime à ne pas douter que, lorsque la nouvelle acquisition sera occupée par l'Administration, la location des deux maisons dont il est parlé plus haut, rue Royale et place des Barricades, cessera de figurer aux charges de l'État, et que le nouveau local sera exclusivement affecté au service public.

Votre Commission appelle aussi la sérieuse attention du Gouvernement sur la nécessité de ne procéder à l'appropriation et à la fusion des jardins, qu'après avoir adopté un plan mûrement élaboré et définitif pour les abords et dépendances du palais Ducal.

Le Président,
J.-J. D'OMALIUS.

Le Rapporteur,
EDM. DE SELYS-LONGCHAMPS.